



UNESCO

GREAT SPAS of Europe

En raison de l'épidémie de COVID-19 et de la crise sanitaire mondiale, la 44^{ème} session du Comité du patrimoine mondial n'avait pu se tenir comme initialement prévu du 29 juin au 9 juillet 2020 à Fuzhou (Chine).

Réuni en session extraordinaire (et virtuelle), le 2 novembre, le Comité du patrimoine mondial a décidé de reporter cette 44^{ème} session à la **dernière semaine de juin et la première de juillet 2021, toujours à Fuzhou.**

Lors de cette session élargie, seront examinées les 26 candidatures de 2020 et les 22 candidatures proposées pour examen en 2021.

Parmi ces 48 candidatures, la France présentera donc 3 demandes

- Le phare de Cordouan (2020)
- Vichy et les Great Spas of Europe (2020)
- Nice, capitale du tourisme de la Riviera (2021)

Pour l'heure, Vichy continue à préparer avec les «*Great Spas of Europe / Grandes Villes d'Eaux d'Europe*» cette prochaine échéance : les évaluations de candidatures seront communiquées début mai 2021, six semaines avant la 44^{ème} session.

La mobilisation de tous doit rester intacte !

LA VALORISATION DU PATRIMOINE, un engagement collectif pour la candidature

La préservation et la mise en valeur du patrimoine sont des éléments clés d'une inscription au patrimoine mondial. Dans ce cadre, la Ville de Vichy lance un vaste projet de « Renaissance du cœur thermal », qui concentre plus de la moitié des bâtiments historiques inscrits de Vichy.

Mais cet enjeu est collectif. Depuis le lancement de la candidature de Vichy et des GSE, le regard des Vichyssois sur leur ville et leur patrimoine a changé. Ils en sont devenus les 1^{ers} ambassadeurs et beaucoup de particuliers ont eu à cœur de restaurer ou embellir leur bien. Pour les accompagner, la Ville de Vichy a récemment édité des fiches afin d'assurer la bonne gestion du périmètre « *Site Patrimonial Remarquable* » (SPR, cartographié en 2019) : ce qu'il faut faire ou ne pas faire afin de préserver la valeur d'un patrimoine commun !

1. Quels travaux déclarer en site patrimonial remarquable ?

2. Ravalement de façade

2a. Les épidermes

3. Intervention sur les menuiseries

3a. Les fenêtres et les volets

3b. Les portes d'entrées

4. Aménagement de devanture commerciale

5. Réfection de toiture

6. Entretien courant du bâti

Les prochains mois seront mis à profit pour sensibiliser les Vichyssois et encourager les propriétaires privés à, eux-aussi, être acteurs de la démarche UNESCO en préservant leur patrimoine.



CONTACT PRESSE



Marie-Bénédicte REYNARD
Chef de cabinet - Relations presse
+33 (0)4 70 30 55 12 • +33 (0)6 18 45 15 40
mb.reynard@ville-vichy.fr